



# Les **actus** du **tri** janvier 2023

## La collecte sélective évolue

Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe, nous nous engageons pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Grâce à vous, les résultats sont encourageants et nous restons en recherche constante d'amélioration.

C'est désormais chose faite, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, trier vos emballages devient plus simple !

Vous pouvez tous les déposer **SANS EXCEPTION** dans le conteneur jaune.

Finis les doutes ! Les pots de yaourt, de crème, les barquettes, les tubes de dentifrice, les films plastiques, les emballages de charcuterie, de chips... vont désormais dans le conteneur jaune.

## Maintenant, une seule question à se poser : mon déchet est-il un emballage ?

- **OUI**, je le mets dans le conteneur jaune,
- **NON**, je le mets dans le conteneur à ordures ménagères.

## Si c'est un emballage, il doit aller au tri.

Les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) sont quant à eux, toujours à déposer dans les colonnes vertes implantées sur votre commune.

Grâce à ces nouvelles consignes de tri vous pouvez détourner des volumes importants des ordures ménagères au profit du tri et ainsi contribuer à la préservation des ressources naturelles.

Des informations sont également disponibles sur le site de la Communauté de communes de Yenne : [www.ccyenne.fr](http://www.ccyenne.fr)

